

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 mars 2019**

Séance ordinaire du 4 mars 2019

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 4 mars 2019 à 20 h, à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Clément Brisson, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Gaétan Coutu, maire suppléant.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Moment de réflexion

À 20 h, un moment de réflexion est tenu.

2019-03-040

Ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

Retrait du point 5.1 : Règlement relatif au traitement des élus :
adoption

Le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-03-041

Procès-verbal de février 2019

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance tenue en février 2019;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 février 2019, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-03-042

Comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 4 mars 2019;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 283 056,36 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Règlement 2019-447 relatif au traitement des élus municipaux

Étant donné que le vote du maire est nécessaire pour l'adoption du règlement relatif au traitement des élus municipaux et que le maire est absent, l'adoption du règlement 2019-447 est reportée à une séance ultérieure.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 mars 2019**

Règlement 2019-449 sur la gestion contractuelle

Avis de motion

Le projet de règlement 2019-449 sur la gestion contractuelle est présenté.

Monsieur le conseiller Claude Vasseur donne un avis de motion selon lequel, lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil adoptera le règlement numéro 2019-449 sur la gestion contractuelle.

Avis de motion

Règlement 2019-358-9 amendant le règlement 2006-358 relatif au zonage afin de modifier les usages autorisés dans la zone P-1

Le projet de règlement 2019-358-9 amendant le règlement de zonage 2006-358 est présenté.

Monsieur le conseiller Mario Daigneault donne un avis de motion selon lequel, lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil adoptera le règlement numéro 2019-358-9 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de modifier les usages autorisés dans la zone P-1.

2019-03-043

Règlement 2019-358-9 amendant le règlement 2006-358 relatif au zonage afin de modifier les usages autorisés dans la zone P-1 : adoption du premier projet

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement de zonage numéro 2006-358;

Considérant que la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la Municipalité désire modifier les usages autorisés dans la zone P-1;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 mars 2019;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'adopter le premier projet de règlement numéro 2019-358-9 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de modifier les usages autorisés dans la zone P-1.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(Le texte du premier projet de règlement 2019-358-9 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

Règlement 2019-358-9 : assemblée publique de consultation

Les membres du Conseil fixent au lundi 1^{er} avril 2019 à 19 h 45, la date de l'assemblée publique de consultation concernant le règlement numéro 2019-358-9.

Première période de questions

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

2019-03-044

Cercle de Fermières Ste-Brigide d'Iberville : exposition annuelle

Considérant la lettre datée du 18 février 2019 de Madame Ginette Laroche, vice-présidente du Cercle de Fermières Ste-Brigide d'Iberville, demandant un

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 mars 2019**

don ainsi que le prêt à titre gratuit du Centre municipal pour l'exposition annuelle qui aura lieu les 30 et 31 mars 2019;

Considérant qu'un chèque de 300 \$ a déjà été transmis en février 2019 à titre de don pour cet événement;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser le prêt à titre gratuit du Centre municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-03-045

Prix Créateurs d'emplois du Québec

Considérant que le Prix Créateurs d'emplois du Québec a pour mission de saluer les efforts des entreprises logeant dans une zone ou un parc industriel ainsi que dans un pôle technologique situé dans chacune des 17 régions administratives du Québec et qui ont contribué à la création ou au maintien d'emplois sur leur territoire;

Considérant que chaque municipalité est invitée à soumettre trois noms d'entreprises qui seraient en mesure de postuler pour la première édition de ce prix prestigieux;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- de soumettre le nom de l'entreprise Au Saucisson Vaudois au Prix Créateurs d'emplois du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-03-046

Caisse Desjardins : ménage du local

Considérant l'entente entre la Caisse Desjardins du Haut-Richelieu et la Municipalité (réf. résolution 2018-05-733);

Considérant qu'à compter de mars 2019 la Municipalité doit assumer la totalité des frais de déneigement et d'entretien ménager du local du guichet automatique;

Considérant qu'un contrat de déneigement pour la saison 2018/2019 a déjà été donné par la Caisse;

Considérant l'offre de Monsieur Michel Auclair pour l'entretien du local;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'octroyer le contrat d'entretien à Monsieur Michel Auclair au coût de 150 \$ par mois, selon le devis préparé à cet effet et faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-03-047

Terrains municipaux : coupe des gazons 2019

Considérant que depuis 2016, le contrat pour la coupe des gazons de la Municipalité est donné à Les Pelouses GS;

Considérant l'offre de renouvellement reçue pour l'année 2019;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 mars 2019**

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2019;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- de renouveler le contrat de Les Pelouses GS pour la coupe des gazons 2019 pour la somme de 5 969,59 \$ plus taxes, selon le devis préparé à cet effet et faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-03-048

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération – rapport annuel d'activités pour l'an 1

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2018;

Considérant que chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

Considérant que le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1^{er} janvier au 31 décembre;

Considérant que le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques;

Considérant que le rapport annuel d'activités de l'an 1, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, a été complété par le directeur du Service de sécurité incendie de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que les membres du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville ont pris connaissance dudit rapport;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'adopter le rapport annuel d'activités de l'An 1, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et d'autoriser sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-03-049

Programme d'aide financière pour la préparation des municipalités locales aux sinistres : Volet 2

Considérant que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Considérant que la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 mars 2019**

Considérant que la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- de présenter une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule, d'engager la Municipalité à en respecter les conditions afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 14 000 \$ et de confirmer que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;
- d'attester par la présente que la Municipalité se regroupera avec la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire pour le Volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;
- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le formulaire de demande d'aide financière et d'attester que les renseignements qu'il contient sont exacts, le tout, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rang de la Rivière Ouest : pont (P-09847)

La liste des travaux de responsabilité municipale, préparée par le Ministère des Transports concernant le pont situé dans le rang de la Rivière Ouest, est déposée.

2019-03-050

Signalisation

Considérant la soumission de Martech pour la fourniture de panneaux de signalisation;

Considérant que les sommes sont prévues au budget 2019;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'octroyer le contrat pour la fourniture de panneaux de signalisation ainsi que les pièces nécessaires à Martech, selon les termes de la soumission datée du 25 février 2019, le tout pour un montant maximal de 950 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-03-051

Pots fleuris et jardinières : contrat

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du contrat des Serres Ste-Anne inc. pour la production de pots fleuris et de jardinières;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2019;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 mars 2019**

- d'octroyer le contrat de production de pots fleuris et de jardinières aux Serres St-Anne inc., selon les termes du contrat daté du 5 février 2019, le tout pour un montant de 1 917 \$ plus taxes;
- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-03-052

Mois de l'arbre et des forêts : demande de plants

Considérant que dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts, les membres du Conseil désirent organiser une distribution de plants aux citoyens de la Municipalité;

Considérant que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a confié la gestion de l'ensemble des demandes de plants à l'organisme Les Clubs 4-H du Québec inc.;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- de demander 1 400 plants en indiquant une préférence pour les essences suivantes : mélèze, chêne, érable à sucre et sapin bleu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-03-053

Réservoir : buses d'injection

Considérant la soumission reçue pour l'achat de deux buses d'injection et d'un boyau pour l'équipement situé au réservoir;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2019;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat à Chem Action inc., selon les termes de la soumission datée du 25 février 2019, le tout pour un montant maximal de 1 425 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-03-054

Réservoir : vannes régulatrices

Considérant la soumission reçue pour l'entretien et la réparation des vannes régulatrices situées au réservoir;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2019;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'octroyer le contrat à Servalve, selon l'estimation datée du 27 février 2019, le tout pour un montant maximal de 1 500 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 mars 2019**

Égout : enregistreurs de débordement

2019-03-055

Considérant les soumissions reçues pour le remplacement de deux enregistreurs de débordement;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2019;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat à Avensys Solutions pour les items 1 à 4 de la soumission datée du 25 février 2019, le tout pour un montant maximal de 5 660 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-03-056

MRC du Haut-Richelieu – règlement 389 relatif aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles : fonctionnaire désigné

Considérant que la Municipalité désire procéder à une nouvelle désignation pour l'application du règlement 389 de la MRC du Haut-Richelieu relatif aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- de désigner Monsieur Samuel Nadeau, inspecteur municipal, pour l'application du règlement 389 de la MRC du Haut-Richelieu relatif aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, et ce, en remplacement de Monsieur François Lévesque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-03-057

Office d'habitation de Brome-Missisquoi : nomination

Considérant que le conseil d'administration provisoire de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi doit laisser place au conseil d'administration permanent d'ici le 30 juin 2019;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville doit nommer un administrateur;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- de nommer Madame Manon Guay à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport des permis

Le rapport des permis émis pour le mois de février 2019 est déposé au Conseil.

2019-03-058

1034, rang Double : fourrière en vertu de l'article 4 du Code de la sécurité routière

Considérant que la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 mars 2019**

Considérant que ces dispositions du *Code de la sécurité routière* sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997;

Considérant que la Municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

Considérant qu'une telle résolution n'engage pas la Municipalité à utiliser les services de la fourrière désignée;

Considérant que la fourrière désignée pourra desservir entre autres, la Sûreté du Québec et le Contrôle routier Québec (SAAQ);

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- que le Conseil municipal désigne Atelier PG, propriété de Monsieur Patrick Trudeau, pour opérer une fourrière d'autos au 1034, rang Double à Sainte-Brigide-d'Iberville et demande son inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville aux conditions suivantes :
 - Atelier PG devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec dont notamment les règles de bonnes pratiques contenues au *Guide de gestion des véhicules saisis* produit par la Société;
 - les installations de Atelier PG devront être conformes aux règlements en vigueur dans la Municipalité;
 - la Municipalité est dégagée de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-03-059

Zone Mic-3 – Partie du lot 4 392 216 et lot 4 392 209 : demande d'autorisation à la CPTAQ (aliénation/lotissement et utilisation à une fin autre que l'agriculture)

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande d'appui à une demande à la CPTAQ pour l'aliénation/lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 4 392 216 et du lot 4 392 209 d'une superficie de 2,9978 ha;

Considérant que les lots visés par la demande sont situés en zone mixte commerciale et industrielle (Mic-3), selon le plan de zonage de la Municipalité;

Considérant que le demandeur souhaite construire un entrepôt frigorifique d'une superficie de 4 923,8 m² sur le nouveau lot;

Considérant que l'immeuble visé est situé en zone agricole selon la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

Considérant qu'une partie de la zone Mic-3 accueillait anciennement des infrastructures utilisées à des fins autres qu'agricoles, notamment un terrain de camping sur le lot 4 392 216;

Considérant que le 6 juin 2007 le lot 4 392 216, anciennement rattaché au lot 245-2-P du cadastre de la paroisse de Sainte-Brigide, a fait l'objet d'une décision de la CPTAQ (numéro 343991) autorisant *l'utilisation à une fin autre*

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 mars 2019**

que l'agriculture, soit pour l'implantation d'activités reliées à la vente, location, réparation de véhicules récréatifs, camions usagés et remorques adaptées d'une superficie d'environ 4,6 ha;

Considérant que le secteur visé est enclavé entre un cours d'eau (Rivière du Sud-Ouest) et l'Autoroute des Cantons-de-l'Est;

Considérant qu'aucune intervention ne sera faite à l'intérieur de la bande riveraine du cours d'eau;

Considérant que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;

Considérant que les critères édictés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ c. P-41.1) ont été remplis tel que démontré à l'annexe A jointe à la présente résolution;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'informer la CPTAQ :
 - que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;
 - que la demande est appuyée par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

Affaires diverses

Il n'y a aucun sujet au point « Affaires diverses ».

Deuxième période de questions

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

2019-03-060

Levée de la séance

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Gaétan Coutu, maire suppléant

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 mars 2019**

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Gaétan Coutu, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Gaétan Coutu, maire suppléant